

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### SEANCE DU 04 OCTOBRE 2017

L'an deux mil dix-sept, le quatre Octobre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de LANDREVILLE, légalement convoqué le 25 Septembre 2017, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier THIEBAUT Maire, conformément aux dispositions du Code Général des collectivités territoriales (art L 2121.7 à L.2121-34.)

Nombre de Conseillers en exercice : 11          Présents : 8    Votants : 11

Présents :    Didier THIEBAUT – Maire  
                  Elodie VIREY - Jean-Philippe LOUIS-THIVET - Jean-Luc GALLEY, Adjoints.  
                  Roger PHILBERT - Régis MONNIER - Jean-Michel ROYER -  
                  -           Anne PETITEAUX

Absents excusés : Véronique JOLLY pouvoir à Didier THIEBAUT  
                          Michel BERGER pouvoir à ELODIE VIREY  
                          Karine RODRIGUEZ pouvoir à Jean-Philippe LOUIS-THIVET

Monsieur Jean-Michel ROYER a été élu secrétaire de séance.

Le compte- rendu de la dernière séance est lu et adopté, l'ordre du jour appelle l'examen des affaires suivantes :

## **I. TRAVAUX EN COURS .**

### **EGLISE :**

Monsieur le Maire fait un compte-rendu de l'avancement des travaux de l'Eglise.

### **Restauration de l'église, tranche conditionnelle 1 (suite d'opération) - DEMANDE DE SUBVENTIONS**

Conformément aux termes de la délibération du 18 Juin 2015 décidant les travaux de restauration de l'Eglise de l'Assomption de Marie (classée Monument Historique le 09 Octobre 1989), suivant l'estimation du Cabinet Daniel JUVENELLE – Architecte, à Bar sur Seine,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés,

**REITERE** sa volonté de poursuivre lesdits travaux de restauration de l'Eglise de l'Assomption de Marie –tranche conditionnelle 1 (suite d'opération)

| DESIGNATION LOTS                    | Tranche conditionnelle 1( suite d'opération) |
|-------------------------------------|--|
|                                     | TRANSEPTS + CHŒUR ET SACRISTIE               |
| LOT 01 - MACONNERIE                 | 113 912.24 €                                 |
| LOT 02 - CHARPENTE BOIS             | 51 232.58 €                                  |
| LOT 03 - COUVERTURE<br>ZINGUERE     | 109 101.51 €                                 |
| LOT 04 - MENUISERIE                 |  |
| LOT 05 - ELECTRICITE                | 2 600.00 €                                   |
| LOT 07 - PROTECTION VITRAUX         | 2 870.00 €                                   |
|                                     |  |
| TOTAL TRAVAUX HORS TAXES            | 279 716.33€                                  |
| HONORAIRES ARCHITECTE<br>11.95 %    | 34 283.63 €                                  |
| HONORAIRES CONTROLEUR SPS<br>1.20 % | 3 442.71 €                                   |
| Aléas et variations de prix         | 6460.95 €                                    |
|                                     |  |
| TOTAL HORS TAXES                    | 323 903.62€                                  |
| TVA 20 %                            | 64780.72 €                                   |
| TOTAL TTC                           | 388 684.24 €                                 |

– pour un montant de 323 903.62 € H.T. – 388 684.34 € TTC suivant l'estimation du Cabinet Daniel JUVENELLE – Architecte, à Bar sur Seine, et à ce titre

**CHARGE** Monsieur le Maire de faire les demandes nécessaires auprès de

- DRAC du Grand Est : 40 %
- Région Grand Est : 15 %
- Conseil Départemental de l'Aube : 5 %

pour obtenir un maximum de subventions pour le financement de ces travaux.

**APPROUVE** le plan de financement **et DIT** que ces travaux seront inscrits au budget primitif 2018.

**DEMANDE** l'autorisation de commencer les travaux sans attendre l'attribution des aides sollicitées.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

## **TRANSFORMATEUR :**

Monsieur ROUSSEL DU SDDEA va organiser une réunion avec Vigilec et la Commune pour terminer au moins l'habillage et la couverture du transfo.

## **CHAPELLE SAINTE BELINE :**

- La plaque commémorative et l'historique de la Chapelle sont réalisés, leurs installations aura lieu avant l'inauguration.

- Jean-Luc GALLEY travaille sur l'autel

- L'inauguration est prévue en avril 2018 en accord avec la Famille Pro Jactat

- Régis MONNIER souhaite que l'on végétalise le haut du talus – voir avec l'Entreprise DOSSOT

## **MAISON DES ASSOCIATIONS :**

Jean-Philippe LOUIS-THIVET fait le compte-rendu des divers aménagements qui ont eu lieu à la Maison des Associations (carreau four à pain, armoire, crédence)

- cour arrière : Fosse à vider par les Sapeurs-Pompiers

- Accessibilité : ouverture de la salle vers les toilettes (projet à voir)

## **MAIRIE :**

Monsieur le Maire rappelle aux Membres présents que lors de l'établissement de l'agenda accessibilité, les travaux étaient programmés pour 2018 . Revoir le projet pour réduire le coût avec l'Architecte.

## **ECOLE PRIMAIRE :**

- à la suite de la visite de Véritec, une intervention est prévue par M.STEFANO afin de vérifier la prise de terre.

- Carte régulation puissance de la chaudière est à changer : devis en cours.

## **MONUMENT AUX MORTS :**

Le devis Chatignoux a été reçu, la Commission Bâtiments examinera l'ensemble des devis prochainement.

## **PORTE CAVE LOCAL POMPIERS :**

Il devient urgent de procéder à la réparation

## **II. PERSONNEL COMMUNAL :**

### **Renouvellement contrat à durée déterminée Adjoint technique territorial contractuel.**

Considérant les délibérations du Conseil Municipal en date du 05 avril et 10 mai 2017 recrutant un agent afin de pallier à un congé de maternité et la demande de congé parental d'éducation de l'Agent Polyvalent Cantine – Garderie Scolaire, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés.

**DECIDE** de reconduire le contrat à durée déterminée de Madame LAISSUS Julie, Adjoint technique territorial contractuel à raison d'une durée hebdomadaire de 22 h 30 heures annualisées, à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2017 jusqu'au 31 Janvier 2018.

**CHARGE** Monsieur le Maire de prendre le contrat correspondant.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

### **Mission de conseil du comptable et attribution des indemnités de conseil.**

- Vu la loi 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions et notamment son article 97,
- Vu le décret 2012-1246 relatif à la gestion budgétaire et comptables publique,
- Vu le décret 82-979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,
- Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,
- Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveur des communes et établissements publics locaux,

Le Maire expose que le comptable public, receveur de la commune peut être sollicité dans le cadre d'une mission de conseil tant sur des sujets de nature juridique, financiers ou comptables que pour le suivi des prévisions budgétaires et leur mise à jour.

Le recours à cette mission spécifique donne lieu à versement d'indemnités, forfaitaires pour l'indemnité de confection des documents budgétaires ou proportionnelles au volume budgétaire de la collectivité (avec application d'un pourcentage décidé par l'assemblée) pour les indemnités dites « de conseil ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des présents et représentés,

Décide de solliciter le receveur dans le cadre de sa mission de conseil et de soutien à la confection des documents budgétaires et à la gestion économique et financière.

Décide en conséquence d'accorder à Monsieur Joël DEMONT le bénéfice:

- de l'indemnité de confection des documents budgétaires ;
- des indemnités de conseil au taux de 100 %.

Décide de solliciter le receveur dans le cadre de sa mission de conseil et de soutien à la confection des documents budgétaires et à la gestion économique et financière.

Décide en conséquence d'accorder à Monsieur Gilles BROSSARD le bénéfice:

- de l'indemnité de confection des documents budgétaires ;
- des indemnités de conseil au taux de 100 %.

Dit que cette décision est valable pour la durée du mandat ou de la présence du receveur, mais qu'elle pourra être modifiée, par une nouvelle délibération motivée, au gré des besoins de la collectivité.

### **COMPTE RENDU DES COMMISSIONS :**

#### **Commission des Fêtes :**

- Une réunion est prévue le lundi 06 Novembre prochain à 17 h 30 avec la CAS et à 18 h 30 avec la Commission des Fêtes pour la préparation du Colis des Anciens et les décorations de fin d'année.

### **IV. INFOS ET QUESTIONS DIVERSES**

#### **Taxe aménagement :**

Le Conseil Municipal décide de ne pas modifier le taux qui est actuellement de 1 % :  
recettes pour 2015/2016 : 913 €

#### **Courrier CUMA DU SUCHOT :**

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de la Cuma du Suchot sollicitant l'autorisation de faire une canalisation d'eau qui partirait du Bassin de la Cuma du Suchot pour alimenter un tuyau qui se situe sur le versant coté Viviers entre la parcelle de Monsieur Vettraino et M. Jolly avec défrichage de 4 ou 5 mètres de large pour le passage de l'engin qui doit creuser la tranchée et replantation.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable pour la canalisation mais souhaite que les lieux soient remis en état sans plantations immédiates. Une réponse sera faite en ce sens.

La question se pose de savoir si l'exploitation des sapins qui sont sur cette parcelle peuvent être exploités – affaire à suivre

- **Informations** :

Monsieur le Maire donne les informations suivantes :

- Remboursement d'EDF d'un montant de 434.73 € pour l'électricité des bâtiments communaux.
- La Commune d'Essoyes doit recevoir un Médecin italien.
- Réunion Route du Champagne 2018 prévue le 16 Octobre 2017 à 18 h 00 à la Maison des Associations. La participation active du Conseil Municipal est vivement souhaitée les 28 et 29 Juillet pour cette manifestation.
- Monsieur le Maire a informé la Gendarmerie de Bar sur Seine pour les véhicules sur le parking.
- Le Vival est repris, les travaux sont en cours et l'ouverture très prochainement.
- Demande d'installation d'un boulanger pâtissier, Monsieur le Maire a pris contact avec la personne.

- **Questions diverses** :

Jean Michel ROYER :

- Bordure de trottoirs ou possibilités glissières pour mur du VIVAL sur parking.
- Décès de Monsieur AUDEBEAU, conjoint de Madame SIRI - communication avec le Conseil Municipal

Régis MONNIER :

Problème d'eau BUXEUIL VILLE SUR ARCE, le SDDEA a fait parvenir à la cantine les bouteilles d'eau restantes. Des remerciements seront transmis à M. Eric ESTEBEZ à Vitry.

Roger PHILIBERT :

Journée de l'Artisanat Local organisé entre Coteaux et Vallées le dimanche 08 Octobre prochain.

Porte du Lavoir à reposer.

Elagage d'arbres au Roulis à prévoir

Jean-Luc GALLEY :

Suite au souci lors de la livraison de béton (Béton CRBPE à Clérey) chez M. ET Mme LONGONI, M. MUYS a été relancé, il est toujours en attente d'un devis de REAUX pour le bicouche.

- Reboucher les trous Rue du Suchot

Elodie VIREY :

Racheter des écorces pour les parterres de fleurs : Ok

**Monsieur Régis MONNIER quitte la séance.**

Didier THIEBAUT :

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de Monsieur MONNIER Alexandre souhaitant acquérir une bande de terrain à proximité de sa propriété sise 15 Grande Rue.

Le Conseil Municipal, décide

Dans un premier temps de procéder à l'élagage des arbres afin de répondre à la demande de Monsieur MONNIER et dans un deuxième temps, le Conseil Municipal ne souhaite pas vendre, mais plus échanger une parcelle de terrain.  
Monsieur le Maire prendra contact avec Alexandre MONNIER.

La séance est levée à 20 h 15, la prochaine réunion aura lieu mi-novembre.